Envoyé en préfecture le 06/09/2025
Reçu en préfecture le 06/09/2025
Publié le 08/09/2025
ID : 079-200069755-20250905-DP20250210-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVENANT N°1 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'INVESTISSMENT – DISPOSITIF IMMOBILIER AGRICOLE

MODIFICATION DU STATUT JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Entre les soussignés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU, constituée par arrêté de Monsieur le préfet des Deux-Sèvres, en date du 30 novembre 2016, ayant son siège à Melle (Deux-Sèvres), 2 place de Strasbourg,

Représenté par Monsieur Fabrice MICHELET, Président de la communauté de communes Mellois en Poitou, en vertu de la décision N°DP2025.....

d'une part

et

GAEC DALADOIRE, Groupement agricole d'exploitation en commun, au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 6, impasse des Fours – La Bernardière - 79170 SECONDIGNÉ-SUR-BELLE et immatriculée sous le n° 811 481 845 au registre du Commerce et des Sociétés de Niort, représentée par Madame Clémence DALADOIRE et Monsieur Jean-Philippe DALADOIRE, ses gérants.

d'autre part

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'apporter une modification concernant le changement de statut juridique de l'exploitation EARL DALADOIRE en GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) dans le cadre de la convention attributive d'une subvention au titre de l'investissement – dispositif immobilier agricole (DP 20240330B) signée le 17 juin 2025.

ARTICLE 2 : ARTICLE CONCERNÉ PAR L'AVENANT

Le présent avenant modifie le statut juridique de l'attributaire EARL DALADOIRE par GAEC DALADOIRE en date du 20 décembre 2024 et conformément au KBIS fourni par les gérants.

ARTICLE 3 : DATE D'APPLICATION DE L'AVENANT

Le présent avenant est applicable à compter de la date de sa signature.

Envoyé en préfecture le 06/09/2025
Reçu en préfecture le 06/09/2025
Publié le 08/09/2025
ID : 079-200069755-20250905-DP20250210-AU

ARTICLE 4 : TOUTES LES AUTRES DISPOSITIONS DEMEURENT INCHANGEES

L'avenant est établi en deux (2) exemplaires originaux.

FAIT A MELLE
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le

Pour la Communauté de Communes
Mellois en Poitou,

Le président,
M. Fabrice MICHELET

Pour le GAEC DALADOIRE

Les gérants
Mme Clémence DALADOIRE
M. Jean-Philippe DALADOIRE